



*inter*liaisons

Document

FÉVRIER
2014
N° 105

notre DÉMARCHE

syndicale en

TERRITOIRES

SOMMAIRE : • Le document pages 2 à 6 • Tableau des compétences pages 7 à 9
• Lexique pages 10 • Vie nouvelle pages 11

Chers Camarades,

Vous avez entre les mains un document de travail réalisé par le collectif CODERPA/Territoires de l'Ucr-Cgt.

Le statut de ce document ?

Il n'est pas un document de plus soumis au débat au 10^e Congrès de l'UCR-Cgt de Saint-Etienne ; il se veut être un document qui permet :

- Une aide et information pour toutes nos organisations professionnelles (UFR) et territoriales (USR),
- le débat sur cette question dans toutes nos organisations, (à ce sujet, la journée d'étude de l'UCR 2014 sera consacrée à cette thématique).

Espérant que vous en ferez bon usage et qu'il vous apporte une aide dans votre activité.

Le secrétaire général de l'UCR-CGT,

François Thiery-Cherrier



NOTRE DÉMARCHE SYNDICALE EN TERRITOIRES

LES DOCUMENTS DE L'UCR-CGT

Cela ne fait seulement que quelques années que le syndicalisme retraité CGT aborde la démarche syndicale en territoires. Il n'est pas aisé de passer d'une défense des revendications en entreprise ou dans la profession à une démarche de défense des besoins dans les territoires.

Il n'est pas inutile de rappeler pourquoi le syndicalisme en direction des salariés actifs a résolument opté pour une démarche revendicative qui prend en compte la défense des intérêts des salariés dans l'entreprise mais aussi pour récemment, dans les territoires.

Au fil des ans la régulation sociale française était assurée essentiellement par l'entreprise ou la profession et par l'état. Ces acteurs tiennent encore un rôle important, mais on ne peut nier l'intervention des collectivités territoriales dans cette régulation. Le patronat a abandonné la réponse à certains besoins de ses salariés (logements, formation, restauration...), le relais a souvent été pris par les collectivités locales. Il s'en est suivi de fortes demandes auprès de celles-ci pour assurer la mise à disposition de terrains, d'équipements, de routes, de voies ferrées etc. Dans le même temps entre état et collectivités territoriales s'opérait une nouvelle répartition des compétences à travers les lois de décentralisation. Formation professionnelle, transports, action sociale, développement économique et autres sujets devenaient de nouvelles compétences pour les collectivités territoriales. Tout naturellement la CGT a répondu à ces évolutions en optant pour une démarche syndicale en territoires et en décidant d'investir les lieux de dialogue social territorial. De même l'UCR-CGT depuis 2 congrès s'est engagée dans une démarche revendicative dans les territoires.

Les retraités hormis quelques exemples ont peu d'accès ou de contact avec leur ancienne entreprise. Ils sont très peu concernés par le cahier revendicatif du syndicat d'entreprise en dehors de quelques revendications spécifiques ou de solidarité. Les retraités ne sont plus à l'entreprise, c'est sur leur lieu de vie qu'ils passent tout leur temps. C'est dans leur rue, leur quartier, leur cité, leur ville, leur département, leur région qu'ils rencontrent des

problèmes, et où émergent leurs besoins, et peuvent se construire leurs revendications.

Les retraités sont concernés par l'évolution de leur habitat, les transports, les services de proximité, l'action sociale, la dépendance, les sports, la culture et les loisirs. Pourquoi donc le syndicalisme retraité serait-il voué à ne s'occuper que des questions nationales ou de société ?

Les revendications, les besoins ou préoccupations de proximité des retraités doivent nourrir la démarche syndicale des sections syndicales de retraités. Cependant il n'est pas évident pour des militants habitués à se démener dans l'entreprise ou dans la profession de construire une démarche revendicative dans un territoire. Pour une section syndicale structurée dans le milieu professionnel il n'est pas facile pour les militants retraités de rassembler, d'agir dans le territoire, de trouver le bon périmètre pour leur démarche et les bons interlocuteurs.

Toutefois, depuis que nous avons commencé à travailler ce sujet nous avons avancé. Il ne manque pas d'exemples pour prouver l'efficacité du syndicalisme de proximité :

- demande de construction de maisons de retraites publiques,
- actions pour l'enlèvement de déchets ménagers,
- gratuité de transports
- accès à la culture,
- organisations de loisirs
- luttes contre des hausses d'impôts trop élevées
- actions contre la fermeture d'hôpitaux, etc. Alors, si la démarche est acceptée, si les exemples se multiplient, pourquoi à nouveau écrire sur le sujet ?

La question mérite d'être posée : en effet les exemples sont trop isolés, et sans généralisation de la démarche cela nous handicape et n'améliore pas l'efficacité et la visibilité du syndicalisme retraité.

Ainsi à nos problèmes de structures syndicales qui ne correspondent pas le plus souvent aux périmètres du territoire, se rajoutent l'inadéquation entre la revendication syndicale et les besoins de proximité, le manque de savoir faire pour conduire un projet, les questions du rassemblement dans l'action et la

recherche de véritables interlocuteurs. Tous ceux qui ont déjà un peu d'expérience en la matière conviendront que ce n'est pas simple.

LES BESOINS DES RETRAITÉS SONT DANS LA PROXIMITÉ

Le temps de la retraite est à la fois redouté et espéré, c'est la fin d'une activité et le commencement d'une autre. L'allongement de la durée de vie sans invalidité a transformé complètement cette étape de l'existence et a contribué à l'émergence d'attentes et de besoins beaucoup plus affirmés.

La retraite correspond à une aspiration légitime à vivre mieux, à vivre autrement, à vivre dignement. Pour que ces aspirations ne se transforment pas en illusions ou en déceptions, il est nécessaires de répertorier les besoins mais aussi de créer les conditions d'un mieux vivre pour les retraités.

Une action syndicale concertée permet de peser sur les décideurs pour améliorer le cadre de vie avec les équipements collectifs, les services de proximité indispensables permettant l'accès aux soins, aux transports, aux services sociaux.

Notre démarche avec nos repères revendicatifs doit s'ancrer dans la proximité des lieux de vie des retraités. Aujourd'hui de nombreuses questions se posent concernant la mobilité, la culture, les loisirs, la santé, les nouvelles technologies numériques, les services à domicile, etc. Les retraités, comme tout être humain, vivent en société, cela implique la connaissance et la prise en compte des conditions indispensables à leur vie. Il s'agit de comprendre les besoins des retraités, et d'anticiper dans la mesure du possible, les comportements des nouveaux retraités qui ne sont plus ceux des générations précédentes.

Les besoins des retraités sont nombreux, quelques exemples :

- Les retraités ont besoin d'accéder à l'information

S'informer sur ses droits et se préparer à un changement de rythme et d'adaptation à une nouvelle vie est indispensable. Il y a nécessité d'un maillage du territoire favorisant des relais d'informations à travers l'implantation de guichets uniques à l'usage des mairies (CCAS) et des particuliers.

Il peut y avoir surabondance d'informations dans les zones urbaines, mais à l'inverse l'isolement et l'éloignement des sources d'information en zone rurale créent des disparités importantes. La couverture numérique et multimédia comporte encore des zones blanches dans les secteurs ruraux, une

formation individualisée permettant de se servir de ces outils est de plus en plus incontournable.

- Le maintien des liens sociaux est essentiel pour les retraités

Le passage à la retraite constitue une rupture avec l'activité professionnelle, les liens s'estompent plus ou moins radicalement avec l'entreprise. L'existence de nouveaux liens favorisent une bonne adaptation des retraités dans leur environnement, c'est une nécessité pour mieux lutter contre l'isolement et la fracture intergénérationnelle. Les solidarités de proximité peuvent se développer grâce à des lieux de rencontre conviviaux. Dans les conditions de vie actuelles plus l'individu avance en âge plus il rencontre de difficultés à maintenir les liens sociaux. Les mixités sociales associant différentes générations sont plus que jamais indispensables.

- Le temps de la retraite est un temps privilégié pour l'accès aux loisirs et à la culture.

Ce temps est une ouverture et un enrichissement pour les liens sociaux. L'implication et la participation des retraités comme citoyens et acteurs de la vie sociale et politique sont un atout pour la collectivité toute entière. Pour les retraités, s'impliquer dans le bénévolat et dans la prise de responsabilités sociales est source d'épanouissement et d'enrichissement. Le besoin d'avoir des activités socialement reconnues, d'être acteur, de « servir à quelque chose » répond à un besoin profond de reconnaissance sociale.

La continuité du militantisme syndical en qualité de retraité est un élément de dynamisme et un levier indispensable pour que les besoins de « toute la population » soient reconnus au niveau des décideurs politiques. La CGT "retraités" n'est pas synonyme de retrait, bien au contraire, en rassemblant et de mobilisant les retraités pour satisfaire leurs revendications, elle participe au développement et à l'enrichissement de la vie sociale.

- La prévention est au cœur de la démarche

La prévention est le moyen de retarder au maximum l'apparition de la maladie, elle ne doit pas débiter au moment du passage à la retraite, et doit se dérouler et se poursuivre tout au long des étapes de l'existence. On ne saurait trop insister sur la prévention qui devrait être le fil conducteur d'une politique de santé tout au long de la vie, cela passe par l'amélioration des conditions de vie au travail, le développement du dépistage précoce avec la médecine scolaire et la médecine du travail, les bilans de santé réguliers.

Pour les retraités, les personnes âgées, "Vieillir en bonne santé" est une aspiration partagée par tous qui ne doit pas rester une simple utopie. Il s'agit de maintenir son capital santé et de prévenir les effets du vieillissement qui peuvent entraîner des dysfonctionnements. Il est possible de les prévenir et souvent de les corriger. Cela passe par une série d'actions préventives : aménager le cadre de vie pour prévenir les chutes, conserver une activité physique régulière, avoir une alimentation équilibrée, maintenir le lien social avec l'intérêt porté à la vie citoyenne et associative, être utile et peser sur les choix sociétaux, lutter contre les risques liés à la surconsommation de médicaments, etc.

Tout cela relève de la responsabilité de tous les acteurs sociaux et des professionnels de santé et bien entendu des élus mais aussi des retraités eux-mêmes qui doivent être les propres acteurs de leur devenir.

- Accéder aux soins est un droit fondamental

Ce droit est loin d'être effectif pour tous, des inégalités persistent elles sont dues à plusieurs causes : renonciation aux soins pour des raisons strictement financières : absence de complémentaire santé, déremboursement de la sécurité sociale, dépassement d'honoraires, reste à charge important. L'éloignement des structures et de soins de proximité en particulier dans les régions rurales avec une désertification médicale importante constituent de plus en plus des obstacles majeurs.

- La perte d'autonomie

Même si tous les retraités ne sont touchés par la perte d'autonomie, nombreux le sont ou peuvent l'être. Le mot "vieillesse" est souvent associé à la maladie et à la perte d'autonomie. Prendre de l'âge est un processus naturel. Il faut se rappeler que 85 % des personnes de plus de 60 ans vieillissent en bonne santé et ce pourcentage peut aller croissant grâce à l'allongement de la durée de vie sans incapacité. Cependant, les Coderpa ont souvent donné la priorité à la prise en charge de la perte d'autonomie car elle concerne les plus fragiles d'entre nous et représente une charge financière insupportable pour les familles. Les personnes âgées souhaitent demeurer le plus longtemps possible à leur domicile cela constitue une aspiration tout à fait légitime. A partir de cette réalité, il s'agit d'infléchir la politique des conseils généraux pour prendre en compte le soutien aux aidants de proximité permettant de répondre à ce souhait. Sans se substituer aux professionnels, l'information et le soutien aux aidants de proximité permettront à ceux-ci d'accompagner au mieux leurs proches dans les gestes du quotidien et contribueront à faire reculer les phénomènes de maltraitance à domicile.

Les services d'aide à domicile sont souvent concentrés en milieu urbain, ils doivent être développés et adaptés en milieu rural pour répondre aujourd'hui à une forte demande dans le domaine de l'aide à la personne. Les personnes âgées, présentées souvent comme une charge pour la société, suscitent l'intérêt des investisseurs privés et de leurs actionnaires au détriment d'un service public d'aide à la personne et de structures d'hébergement qui seuls peuvent garantir véritablement l'accès de tous à une prise en charge de la perte d'autonomie.

- Le logement

Le logement des retraités et des personnes âgées est un moyen structurant leur confort de vie et le maintien du lien social. Il doit être adapté à leurs besoins et favoriser la mixité sociale, être situé à proximité des services. Rester chez soi en gardant son cadre familial est une demande forte mais nécessite un logement adapté aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées. La réalisation de travaux d'aménagement et d'adaptation du logement en cas de handicap contribue au maintien à domicile.

Même si la perte d'autonomie concerne une minorité de personnes âgées, là encore, avant d'arriver à l'âge de la retraite, il s'agit d'anticiper et de faire les bons choix et de ne pas négliger les questions d'accessibilité du logement. Il convient également de repenser l'offre locative assurant la mixité sociale, la proximité de services et d'activités nécessaires aux conditions du "mieux vivre ensemble".

- Les transports

Le droit et l'accès aux transports pour tous sont un moyen de conserver l'autonomie des retraités et de leur permettre d'accéder aux différents services qu'ils sont en droit d'attendre en matière de santé, de loisirs et de culture, etc. Les zones rurales sont particulièrement défavorisées dans ce domaine. S'il n'est pas possible d'assurer un service de transports collectifs dans tous les villages, il est possible d'organiser avec l'aide des collectivités locales un service à la carte. Plus globalement, et particulièrement en zone rurale le besoin de services de proximité devient de plus en plus problématique : services publics, commerces, etc.

- Les ressources doivent être suffisantes

La satisfaction des besoins des retraités est conditionnée par le niveau des pensions de retraites, c'est une revendication déterminante visant à améliorer le quotidien de chacun.

Plus collectivement, dans un cadre de politiques sociales, les nouvelles compétences territoriales représentent des dispositions conséquentes pour les

Conseils Généraux, elles pèsent sur la fiscalité locale supportée par tous, car ces politiques dépendent trop souvent de choix imposés par l'Etat sans compensations financières, comme par exemple l'APA.

LA GRANDE DIVERSITÉ DES TERRITOIRES

Les territoires sont des lieux d'expression de revendications fortes pour bien vivre et bien vieillir. Pour les retraités, il s'agit d'intervenir sur des lieux de démocratie sociale et d'en exiger d'autres.

La proximité favorise la connaissance des problèmes et la mobilisation des acteurs.

Le territoire cela peut être la collectivité territoriale comme la commune, le département, la région, mais aussi une rue, une cité, un quartier ou un bassin de vie, ou encore un lieu intercommunal comme la communauté de communes, l'agglomération, la métropole...

Définir le périmètre pertinent du territoire constitue une priorité.

- Notre démarche : la démocratie et l'écoute

Le plus important reste de loin la pratique de la démocratie et de l'écoute. Des expériences ont montré que souvent la revendication syndicale du haut ne collait pas aux besoins ou aux exigences de proximité. Nous pouvions exiger au départ la construction d'une maison de retraite publique, mais avec des propriétaires demander ensuite le maintien à domicile et l'aménagement de leur habitation. Mais également arriver pour défendre une ligne de transport et repartir avec une pétition pour refaire les bordures de trottoir. Parfois cela heurte nos habitudes ou certitudes syndicales héritées du monde du travail. L'écoute et le dialogue sont essentiels pour la construction de notre démarche.

- Mettre en œuvre de nouvelles méthodes

Chacun connaît la diversité des besoins de la population retraitée et la complexité de passer du besoin à la revendication, de la revendication au dialogue à la réponse à ce besoin. Nous devons innover pour mettre en œuvre des cahiers de doléances ou de revendications, des pétitions, pour élaborer un projet abordant des problèmes plus complexes et plus techniques, etc...

De toute manière, trouver une méthode se fera de façon diversifiée

- Rassembler les forces en présence

La démarche de proximité conduit souvent à découvrir une grande diversité de besoins, d'acteurs

et d'interlocuteurs. L'objectif, pour le syndicalisme CGT, est de rassembler les syndiqués CGT dans un territoire donné malgré leur profession et leur structure syndicale spécifique. Il paraît simple à écrire mais beaucoup plus compliqué à réaliser.

Le rassemblement des syndiqués et notre organisation doivent avoir pour objectif de se déployer vers la population retraitée d'un territoire donné.

- Développer le dialogue social territorial

Notre pratique syndicale en entreprise nous a enseignée l'art de la négociation collective. C'est un enrichissement qui ne peut qu'aider au dialogue social territorial. Le repérage des lieux de dialogue social en territoires est parfois complexe (conseil des anciens, conseil de quartier, conseils de résidents, coderpa, etc.) Bon nombre de lieux sont aussi à partager avec des représentants des salariés en activité tel par exemple les CESER. D'autres sont à inventer ou à construire quand rien n'existe.

Mais nous n'avons rien à craindre et tout à gagner à investir ces lieux.

OÙ INTERVENIR DANS LES TERRITOIRES, QUELS SONT LES INTERLOCUTEURS ?

- **Le Conseil général** : il est chargé de la politique gérontologique et de l'action sociale (APA, Aide sociale, aides à la personne, structures d'accueil, etc.), mais aussi des questions de la vie dans les bassins de vie (et d'emploi). Il détermine les moyens et souvent les modalités de fonctionnement des CLICS.

- **Les CLICS**, parfois structurés en GIE, sont au service des retraités et personnes âgées pour les aider à solutionner divers problèmes. Il faut veiller à ce qu'ils aient les moyens de remplir leur mission, sans toutefois se substituer aux divers services sociaux du département qui doivent développer un travail de plus grande proximité, surtout en zone rurale.

- **Le CODERPA** : ne doit pas se limiter, comme cela est trop souvent le cas, au seul aspect des problèmes liés à la perte d'autonomie. D'où tout l'importance qu'il aborde les besoins et aspirations des 85% de retraités valides, s'autosaisisse si besoin, en coopération avec le mouvement associatif et les élus locaux, et se penche sur les questions de loisirs, de sports et de culture (qui permettent aussi de prévenir la perte d'autonomie).

- **Les Commissions Régionales du CNRPA**, relais entre les divers CODERPA la région et le CNRPA

- **Les Collectivités locales**, les municipalités sont au cœur des problématiques sur les lieux de vie. Les CCAS, existent dans les plus grosses communes, ils

devraient être mis en place dans toutes les communes, ils ont pour mission d'apporter de l'aide en direction personnes âgées connaissant des difficultés. Dans les petites communes, c'est souvent le Maire seul qui fait fonction. *Les Communautés de Communes, Pays, aggro, Scot, etc.* sont maîtres d'ouvrages pour les conditions de vie locales. Dans les pays dont on envisage la disparition, les *Conseils de Développement* ne sont plus obligatoires, mais il est possible de les maintenir et même de les créer. Ce sont eux qui ont pour vocation à représenter la société civile (dont les associations et les syndicats) et d'émettre des avis sur les projets des décideurs que sont les élus. Dans ces pays, ou au niveau des agglomérations pour des communautés de communes, il est de plus en plus courant que soient formées des commissions « vieillissement » qui se penchent plus particulièrement sur les questions relatives à la vie de ces personnes âgées dans le territoire. Ce sont eux qui souvent, sont porteurs d'initiatives en matière de structures d'accueil pour personnes âgées ou de lieux de vie intergénérationnels (fonds sociaux européens).

- **Les Conseils régionaux** en matière de transport, de formation, entre autre. Des exemples sont à retenir, comme en Franche Comté où il a été expérimenté un IRV, Institut Régional du vieillissement sous la présidence du président du CESER, en coopération avec les chercheurs de l'université.

- **Les ARS**, sont décideurs en matière de santé et d'activités sociales sur le territoire régional. Les représentants des CODERPA siègent dans des commissions des ARS en tant que représentants des usagers.

- **Les chambres patronales** ne doivent pas être oubliées, car du maintien ou de la destruction des tissus économiques dépendent les conditions de vie intergénérationnelles au niveau des bassins de vie. D'autant que le patronat revendique, lui, des élus locaux et départementaux et la priorité des aides au nom du développement économique, il se moque bien de que cela se fasse au détriment de la satisfaction des besoins sociaux. Dans le contexte actuel, il faut souligner que la demande patronale et celle de certains élus de « moins de dépenses sociales » se fait au détriment de la satisfaction des besoins de tous et en particulier des retraités et personnes âgées.

DANS LES TERRITOIRES NOUS POUVONS AVOIR DES PARTENAIRES DANS L'ACTION

Nous devons travailler et agir en commun avec les autres syndicats de retraités : cela en aucun cas ne doit se faire en occultant le droit d'expression propre de chacun. Cela se pratique dans certains

départements où on se réunit régulièrement sur les objectifs d'actions et d'expressions syndicales communes, et sur le travail réalisé ensemble au sein du Coderpa.

Le travail au sein du Coderpa doit nous aider à développer des rapports avec le mouvement associatif départemental (sports, loisirs, culture, etc.. et dont bien sûr, LSR), les CCAS, les CLICS, les structures d'accueil et de maintien à domicile, les organismes et associations d'aide à la personne, les offices HLM et autres organismes de logement social. Le Coderpa permet d'avoir une meilleure connaissance des problèmes, des difficultés des retraités, et en partant de suggestions rechercher d'autres choix et ainsi alimentées, transformer les suggestions en revendications CGT et en revendications partagées. Tout cela peut aussi aboutir à des initiatives d'actions bien plus larges.

Quelques idées :

- Les délégués au Coderpa ne peuvent-ils pas être des délégués-retraités porteurs des revendications individuelles et collectives de retraités du département ?

- On peut aussi élaborer des cahiers de revendications territoriaux au niveau des bassins de vie et d'emploi, y compris avec les syndicats d'actifs, mais bien sûr, avec les spécificités concernant les retraités ?

EN GUISE DE CONCLUSION

ON PEUT DIRE QUE :

- L'évolution démographique des retraités ainsi que l'allongement de la durée de vie conduit à des enjeux économiques, sociaux et sociétaux nouveaux. Certains y voient les cotés positifs, d'autres n'y voient que dangers et peurs. Forcément les réponses sont multiples et peuvent opposer des catégories entre elles. La force, le rôle du syndicalisme et de favoriser des propositions cohérentes, solidaires pour toute les catégories de la population, et d'agir en conséquence.

- Ces enjeux ou ces réponses cohérentes et solidaires ne sont pas du seul niveau du national, ils sont aussi dans le quotidien et la proximité.

- Le syndicalisme qui sera capable de mener dans une même et seule démarche enjeux de proximité et enjeux de société aura de l'avenir.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES 1

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGIONS	ÉTAT	EUROPE
ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE					
- Centres communaux d'action sociale	X				
- Gestion des crèches - Foyer des personnes âgées	X				
- Enfance protection maternelle et infantile	X				
- adoption- soutien aux familles en difficultés financières		X			
- Personnes handicapées politiques d'hébergement et insertion sociale - prestation de compensation du handicap		X			
- Personnes âgées création et gestion des maisons de retraite - politique de maintien des personnes âgées à domicile, Attribution de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA).		X			
- Prestations légales d'aide sociale - Gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA)		X			
- Allocation d'Adulte handicapé (AAH) - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).				X	
- Aide humanitaire	X	X	X	X	X
ENSEIGNEMENT					
-Construction et entretien des bâtiments des écoles maternelles et élémentaires (primaires)	X				
- Construction et entretien des collèges - Gestion des agents, techniciens, ouvriers les TOS		X			
- Education et formation professionnelle			X		
- Bourse d'études pour les étudiant (es)			X	X	X
- Mise en oeuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage			X		X
- Insertion des jeunes en difficulté, formation en alternance			X		
- Construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et technique			X		
- Université (bâtiments et personnels)				X	

TABLEAU DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES 2

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGIONS	ÉTAT	EUROPE
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL					
-Aides directes aux entreprises sous condition de la signature d'une convention avec le Conseil Régional	X	X			X
- Développement économique - planification - programmation des équipements d'aménagements du territoire			X		X
- Gestion des aides directes ou indirectes aux entreprises			X		X
- Rôle majeur dans l'élaboration et l'exécution de la partie régionale du Contrat de Plan avec l'Etat (CPER)			X		X
TRANSPORTS					
- Voies communales et transports urbains et scolaires	X				
-Voies départementales et transports routiers et scolaires hors milieux urbains		X			
- Gestion des transports régionaux des voyageurs, notamment ferroviaires (TER).			X		
- Participation au financement d'infrastructures, construction de nouvelles lignes TGV.			X		
-Réglementation TGV				X	
CULTURE					
- Organisation et financement de l'enseignement initial	X				
- Centres de loisirs	X				
- Bibliothèques, musées, archives, conservatoires	X				
-Musées, archives départementales, centres de prêts		X			
-Arches, musées régionaux			X		
- Patrimoine	X	X	X	X	X

TABLEAU DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES 3

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGIONS	ÉTAT	EUROPE
ENVIRONNEMENT					
- Déchets (collecte, traitement).	X				
- Eau (distribution, assainissement),	X				
- Déchets (plan départemental - participation au SDAGE)		X			
- Eau (participation au SDAGE -- Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux)			X		
- Eau (SDAGES)				X	
GRANDS ÉQUIPEMENTS					
- Ports de plaisance	X				
- Ports maritimes de commerce et de pêche		X			X
- Ports fluviaux			X		
- Ports autonomes et d'intérêt général				X	
LOGEMENT ET HABITAT					
- Financements : parcs et aide du Programme Local de l'Habitat (PLH)	X				
- Financements : parcs et aide du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)		X			
- Politique nationale du logement				X	
SÉCURITÉ					
- Police municipale - Circulation et stationnement	X				
- Prévention de la délinquance	X				
- Circulation - Incendies et secours - Prévention de la délinquance		X			
- Police générale et polices spéciales				X	X

Lexique

APA : allocation personnalisée d'autonomie.

ARS : agence régionale santé.

CASA : Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie prélevée depuis le 1er avril 2013 s'applique sur toutes les pensions des régimes de base (CNAV, MSA, RSI...), et complémentaires (AGIRC, ARCCO) aux personnes dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédente est supérieure ou égale à 61 euros. Il s'agit des retraités et préretraités redevables de la cotisation sociale généralisée (CSG) à taux plein de 6,6%. Cette contribution sera affectée à partir de 2015 à l'aide à l'autonomie

CCAS : Centre communal d'action sociale est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Il gère l'attribution de l'aide sociale légale, ainsi que, parallèlement, l'animation des actions de prévention sociale et la distribution de l'aide sociale dite facultative. Il fournit aux familles des informations pour les orienter au mieux dans le foisonnement des diverses aides et subventions existantes.

CESER : Conseil économique, social, environnemental, régional.

CLIC : centre local information et de coordination de proximité pour informer, orienter et accompagner les personnes âgées et leur entourage avec le concours de professionnels pour trouver une solution adaptée à leur cas en respectant leur choix.

CODERPA : comité départemental des retraités et personnes âgées.

GIE : groupement d'intérêts économique. (Regroupement d'entreprises préexistantes dont le but est de "faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres).

Intercommunalité : une intercommunalité bénéficie d'un transfert de compétences (par exemple: enlèvement des ordures ménagères, construction et entretien de la voirie, gestion d'équipements...) de la part des communes qui y adhèrent et souvent d'une fiscalité propre. Les intercommunalités exercent ainsi ces compétences au nom des communes...

LSR : Loisir solidarité retraite.

MAIA : Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer. Elles permettent de construire, selon une méthode innovante, un réseau intégré de partenaires pour les soins, les aides et l'accompagnement des malades qui vivent à domicile.

MDA : Maison départementale de l'autonomie, Innovante et expérimentale, elle a pour vocation de regrouper dans un espace accessible à tous, l'ensemble des services départementaux pour accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées dans leurs démarches administratives.

PAYS : Le Pays est un lieu privilégié de coopération entre collectivités locales. C'est également une instance de concertation qui permet aux acteurs locaux (responsables économiques, associatifs, syndicaux, culturels...) d'élaborer ensemble un [projet de développement durable pour leur territoire](#)

PCH : Prestation compensation du handicap

RSA : Le **revenu de solidarité active**, il est destiné à assurer aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu.

SCOT : schéma de cohérence territoriale .C'est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'un projet de développement intercommunal, dans une perspective de développement durable. Ce projet doit être global et concerner tous les aspects de la vie de la cité.

Nota : Distinguer ce qui différencie un PAYS, une INTERCOMMUNALITE ou un Scot de même que ce qui différencie un CLIC, une MDA, une MAIA ou autre appellation n'est pas évident mais ne peut être développé dans ce lexique.

**Aux UFR et USR
A la CE de l'UCR-CGT
Aux responsables à la diffusion de Vie nouvelle**

Montreuil el 12 février 2014

Cher(e)s Camarades,

1 106 nouveaux abonnés, 17 créations de postes de diffusion depuis le début de l'année. La dynamique « Vie Nouvelle » se confirme.

C'est, objectivement le résultat des efforts engagés pour l'augmentation de la diffusion en même temps que la prise en compte de la place, du rôle, de l'utilité de Vie Nouvelle dans notre activité. Cette « dynamique » confirme que les objectifs que nous avons décidés ensemble, le 24 octobre dernier, sont réalisables.

Ils doivent maintenant devenir « l'affaire » de toutes et de tous. Pour rappel :

**- Etre à 100% de FNI 2012 par rapport à 2011 et, 100% d'abonnés à Vie Nouvelle à l'ouverture du congrès le 24 mars prochain (comparativement à mars 2013 soit 68.940 abonnés).
C'EST POSSIBLE !**

**- Un adhérent égal un abonnement en payant 1€ par mois en plus de sa cotisation.
C'EST POSSIBLE !**

- Désigner un (e) responsable à la vie syndicale et un animateur responsable de la diffusion de Vie Nouvelle dans chaque UFR et chaque USR, C'EST UTILE ET NECESSAIRE, notamment pour le suivi mensuel de la diffusion comme pour l'état d'organisation de nos adhérents !

- Proposer à nos directions syndicales (actifs et retraités) l'abonnement à Vie Nouvelle C'EST FAIRE PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION DE LA SPECIFICITE DE NOTRE SYNDICALISME CGT RETRAITE !


- Porter à connaissance Vie Nouvelle dans les différentes publications de nos organisations territoriales (UD -UL- Régions) et professionnelles (Fédérations) c'est PROMOUVOIR le seul magazine syndical qui s'adresse aux retraités !

- Pas une réunion sans aborder ensemble renforcement et diffusion de Vie Nouvelle qui est un élément constitutif de la continuité syndicale et de l'adhésion à la CGT c'est IMPULSER LA CONQUÊTE DE LA SYNDICALISATION ET DE LA LECTURE CGT !

La campagne pour le pouvoir d'achat, les réunions préparatoires au 10^{ème} congrès de l'UCR ou de remises de cartes (FNI) sont autant d'opportunité pour faire vivre et réussir ces objectifs.

Forts de la confiance née des premiers résultats obtenus, travaillons ensemble à les réussir.

Bien fraternellement


Richard ROUGER
Directeur de la promotion diffusion de Vie nouvelle
Membre du bureau de l'UCR-CGT